

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

SEPTEMBRE 2016

À LA UNE



6^e édition

07 :: ESPACES PUBLICITAIRES
DISPONIBLES

07 :: RAPPEL TAXES -
3^e VERSEMENT

08 :: AVIS PUBLICS

10 :: SÉCURITÉ - TRANSPORT
SCOLAIRE (SUITE)
M'AS-TU VU?

13 :: CHALET DES LOISIRS
«ENSEMBLE, ON S'ACTIVE»

14 :: FOIRE DE
L'ENVIRONNEMENT

17 :: LE BAL DE L'HORREUR

18 :: HALLOWEEN

20-21 :: INSTALLATIONS
SEPTIQUES :
• CALENDRIER VIDANGES
• QUESTIONS/RÉPONSES
(SUITE)



FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT 1^{er} OCTOBRE 2016

Activités pour toute la famille
Dégustations et vente de produits



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi le 10 octobre
(Action de grâces)

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

SAINTE-HÉLÈNE AU TEMPS DE LA SEIGNEURIE

Vers 1820, toutes les terres de la seigneurie sont arpentées et concédées au fil des arrivées, à des braves colons qui, un peu d'années font reculer à coups de hache, au profit de l'agriculture. Ils occupent d'abord les terres de Saint-Hugues puis la colonisation se déplace graduellement vers les terres inoccupées qui relèvent du gouvernement du Québec : le township. Les rangs remplacent les sentiers primitifs conduisant aux cabanes à sucre et les maisonnettes se succèdent à tous les deux ou cinq arpents.

D'après la tradition, les premiers habitants établis dans ce territoire sont répartis dans les différentes concessions selon l'époque approximative de leur arrivée;

1^{er} et 2^e rang

1835 De Contrecoeur : François Gatineau, Brind'Amour, Jean-Baptiste Dubois

1840 De Sainte-Rosalie : Cléry Allard, de Saint-Hyacinthe : Joseph Bergeron

1843 De l'Assomption : Joseph Larivière, Benjamin Perreault

1844 De Châteauguay : Pierre Lefebvre, de Saint-Jacques de l'Achigan : Félix Bourgeois, Jean-Baptiste Rivest, Narcisse Lanoue (Lanoie), Moysse Richard, Alexis Vaillant

1845 De Saint-Hyacinthe : Lévis Yvon, Pierre Yvon (reste peu de temps); de l'Assomption : Joachin Poitras, François-Xavier Poitras

3^e rang

1848 De l'Assomption : Joseph Hirbour, de la Présentation : Dominique Chabot

1849 De Contrecoeur : Joseph Dozois

1850 De Châteauguay : Joachim Thibert, Louis Allen, E.D. Tranquille

1851 De Saint-Césaire : Prospère Roy; de Saint-Damase : Alexis Jacques (4^{ième} rang ou Saint-Augustin)

1851 Pierre Poirier, Augustin Lefebvre, Jean-Baptiste Rufiange 4^{ième} rang, Jean-Baptiste Lajeunesse, Moysse Lusignant parti en 1855.

Rang Sainte-Hélène

1849 Joseph Dubois, Louis Lessard

1851 Oliver Duhamel : de Saint-Barthélémy : Justinien Sylvestre

Peut-être trouverez-vous dans ces noms, l'un de vos ancêtres qui a participé au développement des rangs ?

Le censitaire appelé aussi colon, reçoit une terre. Il s'engage au défrichement et à la culture de son lot. Il doit verser chaque année un tribut de faible valeur nommé « rente seigneuriale ».

M. Réal Godin nous a raconté que vers 1935, il avait eu la responsabilité de remettre le paiement de la rente seigneuriale de son père ainsi que celles de quelques censitaires hélénois. Il devait la déposer au bureau installé à cet effet à Saint-Hugues et c'est en bicyclette qu'il faisait le trajet. En 1968, il est fait mention pour la dernière fois du paiement la rente seigneuriale.

Le régime seigneurial restera une institution qui a assuré la prospérité de notre pays.

Source : Le livre du 150^{ième}
M. Réal Godin

Recherche : Jeannine Gosselin

Administration MUNICIPALE



YVES PETIT
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Maire
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD
450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRE
450 791-2629

Conseillère #1

- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons



HÉLÈNE DUFAULT
450 791-2124

Conseillère #6

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



STÉPHAN HÉBERT
450 791-2842

Conseiller #2

- Sécurité civile
- Régie des déchets (substitut)
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



ANDRÉ LÉVESQUE
450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455



VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale (Lundi au jeudi)
Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)
Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics
Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment (Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)
Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

DAVID LABEL

Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Mardi au vendredi)
Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



Mot du MAIRE

Yves Petit
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

OTJ / CHALET DES LOISIRS

Comme plusieurs le savent déjà, notre OTJ a un peu plus de 40 ans et est dû pour de bonnes rénovations. Il y a donc un investissement majeur qui est nécessaire. Au budget 2016, le conseil avait planifié un montant de rénovation d'environ 150 000\$. Toutefois, avec ce montant, nous restons avec un bâtiment d'un certain âge et qui ne correspond plus tout à fait à nos besoins.

Une demande de subvention a été faite par les loisirs auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ce, après l'adoption du budget. Cette subvention était conditionnelle à un bâtiment neuf et a été acceptée au printemps dernier. La subvention qui nous est accordée est d'un montant de 243 810\$.

Le conseil a donc décidé **unanimentement** d'aller de l'avant avec ce projet de construction d'un nouveau centre récréatif. Ce projet, appelé « Chalet des loisirs », sera situé au 425, 6^e avenue (emplacement de l'OTJ). Vu le montant substantiel de la subvention, le conseil ne pouvait manquer cette opportunité d'avoir un bâtiment neuf qui répond à la demande grandissante de sa population. Il voulait également offrir un endroit de qualité et sécuritaire pour ses citoyens.

L'architecte a estimé le projet à 682 165\$. Nous irons donc en règlement d'emprunt pour un montant de 438 356\$ et devrions avoir des nouvelles d'ici la fin de l'année 2016. Le coût net du projet est de 635 026\$ (+ coût net de l'architecte 22 310\$ et coût net de l'ingénierie : 24 830\$) pour un total de 682 165\$. Notre architecte ira en appel d'offres SEAO. Vu l'obligation de faire un règlement d'emprunt, la municipalité se doit d'offrir une journée de signatures d'un registre de contestation pour les gens qui

seraient en désaccord avec le projet. Cette date a été fixée au mardi 27 septembre de 9h à 19h. Selon les résultats du registre, la municipalité verra si elle doit aller en référendum ou non. La municipalité se doit d'afficher la date où se tiendra le registre aux 2 tableaux d'affichage officiels, soit au bureau municipal du 379, 7^e avenue et au centre communautaire au 421, 4^e avenue.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT – INFORMATIONS IMPORTANTES

Le nouveau règlement d'emprunt ne nécessitera pas d'augmentation du taux de taxes dû au fait qu'on a déjà un règlement d'emprunt qui se termine en 2017 (pour l'achat du terrain de soccer et l'aménagement du terrain de tennis) et qui vaut environ le même montant.

On souhaite que les coûts des soumissions soient au environ de l'évaluation de notre architecte. Si tel est le cas, la construction devrait débuter au printemps 2017.

Le Comité des loisirs, sous la présidence de Réjean Rajotte, et la technicienne en loisir, Jézabelle Legendre, ont travaillé très fort de concert pour obtenir cette belle subvention. Il fallait y croire et être tenace pour convaincre et obtenir cette subvention. Félicitations à vous tous.

FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

N'oubliez pas de venir encourager nos exposants le 1^{er} octobre prochain lors de la 6^e édition de la Foire de l'environnement.



ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	Séance du conseil 19h30 	4	5	6	7
9	Bureau municipal FERMÉ Action de grâces 10		11	12	13	14
16	17		18	19	20	21
23	24					
30	31		25	26	27	28
						29

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com

AFFICHEZ-VOUS!



Premier arrivé, premier servi !

ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES

À compter du 1^{er} janvier 2017, des espaces seront libres sur le panneau à l'entrée de la municipalité, côté est de la rue Principale à la hauteur du commerce Shell Flying J.

La location d'un espace publicitaire vous intéresse ? Le prix est de 300\$ par année. Vous devez réserver votre place **d'ici le 31 octobre 2016** auprès du bureau municipal, par téléphone au 450 791-2455, poste 222. Notez que la facture suivra vers le mois de mars 2017.



TAXES MUNICIPALES

DATES D'ÉCHÉANCE	
1 ^{er} versement	25 février 2016
2 ^e versement	25 mai 2016
3 ^e versement	23 août 2016

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le **3^e versement des taxes municipales** venait à échéance le 23 août 2016.

Vous avez de l'arréage dans vos paiements de taxes municipales ? Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 afin de savoir le montant exact à payer. Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

LES
**MATINÉES
GOURMANDES**
MARCHÉ ROTATIF

~~Journées gourmandes
SAINT-HYACINTHE
// 24 & 25 SEPTEMBRE~~ **ANNULÉES**

www.matinees-gourmandes.com

Avis public **Procédure d'enregistrement**

Municipalité
Sainte-Hélène-de-Bagot

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Véronique Piché
Greffier ou secrétaire-trésorier

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 6 septembre 2016, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement numéro 479-2016 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DES LOISIRS ayant pour objet : un emprunt de 438 356\$.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement 479-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 479-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 150. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
 4. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants :
lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
 5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le 27 septembre 2016 à l'adresse suivante : 379,7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.
 6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le 27 septembre 2016, au bureau municipal situé au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE

À la date de référence, soit le 6 septembre 2016, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins douze mois, est :
 - ❖ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :		
Véronique Piché	450	791 2455
Prénom et nom	Ind. Rég.	Numéro de téléphone
379, 7 ^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot	J0H 1M0	
Adresse	Code postal	

Signature

Donné à	Sainte-Hélène-de-Bagot	, le						
	Municipalité	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">2016</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">09</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">12</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: x-small;">année</td> <td style="text-align: center; font-size: x-small;">Mois</td> <td style="text-align: center; font-size: x-small;">jour</td> </tr> </table>	2016	09	12	année	Mois	jour
2016	09	12						
année	Mois	jour						
	Gréffier ou secrétaire-trésorier							

¹ Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

² La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ EN TRANSPORT SCOLAIRE

RÈGLES DE SÉCURITÉ DE L'ÉCOLIER

Je me rends à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter de courir.

- J'attends l'autobus en file sans bousculer les autres.
- J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus en file et je tiens la rampe.
- Je me dirige vers ma place et m'assois immédiatement.
- Je laisse l'allée libre de tout objet.
- J'évite de distraire le conducteur ou la conductrice.
- Je laisse mes objets dans mon sac.
- Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
- Je reste assis tout au long du trajet, jusqu'à ce que l'autobus se soit complètement arrêté.
- Je m'éloigne de l'autobus dès que je suis descendu et je reste loin des roues.
- Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant.
- Je m'assure que le conducteur ou la conductrice m'ait bien vu avant de traverser devant l'autobus.
- Je regarde à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser la rue.
- J'attends les consignes du conducteur ou de la conductrice lorsque j'échappe un objet sous l'autobus. S'il est impossible de lui parler, j'attends que l'autobus se soit éloigné avant de ramasser l'objet.
- Je ne passe jamais derrière l'autobus scolaire.



ÉCOLIERS : SOYEZ VIGILANTS, ATTENTIFS ET PRÉVOYANTS!

Comme parent, vous avez un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de vos enfants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'autobus. Vous devez donc leur rappeler régulièrement le code de conduite qui suit.

Un message de la Fédération des transporteurs par autobus

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2455 poste 230

Quand le retour en classe se fait, c'est vraiment la routine qui se réinstalle. Il en va de même avec l'horaire de la bibliothèque. Les heures d'ouverture sont le mercredi de 19h00 à 21h00 et le samedi de 9h30 à 11h30.

Tout au cours de l'été, nous avons acheté plusieurs livres. Voici quelques titres :

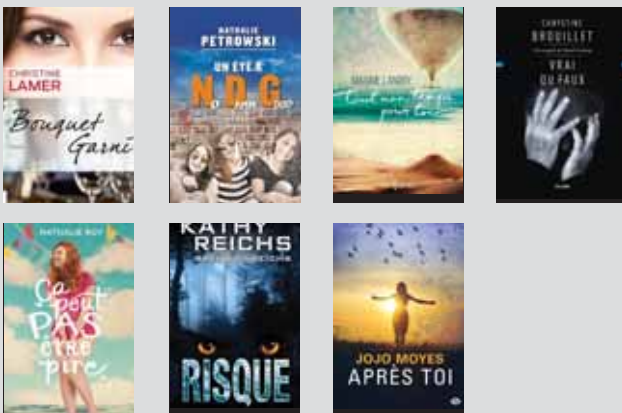
- Bouquet garni de Christine Lamer
- Un été à No Damn Good de Nathalie Petrowski
- Tout mon temps pour toi de Maxime Landry
- Vrai ou faux de Chrystine Brouillet
- Ça peut pas être pire de Nathalie Roy
- Risque de Kathy Reichs
- Avant toi et Après toi de Jojo Moyes

Si le livre que vous désirez n'est pas disponible, nous pouvons faire une réservation à votre nom et vous contactez à son retour.

Le 21 septembre, une rotation a eu lieu vous offrant un nouveau choix de livres.

Au plaisir de vous rencontrer à la bibliothèque et bonne lecture.

France Vachon, responsable



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 3 mai 2016, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté la modification au règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 478-2016 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 389-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire a émis son approbation à l'égard de ce règlement en date du 9 juin 2016. Il a été publié à La Gazette officielle du Québec le **30 juillet 2016, date à laquelle il est entré en vigueur.**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^e avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 30 août 2016.

Véronique Piché,
Directrice générale -secrétaire-trésorière



LA ROUTE DU ROCK AND ROLL

AU CLUB DE GOLF LE MIRAGE

NOUVEAUTÉ

AM : Départ de votre localité en direction de Mascouche. Circuit guidé accompagné d'un guide en costume d'époque et découverte des centres d'intérêts de Terrebonne et Mascouche. Dîner au **Club Le Mirage**, restaurant haut de gamme où la réputation n'est plus à faire. Saviez-vous que le Club Le Mirage est une propriété de Céline Dion ? PM : Assistez au tout nouveau spectacle **La route du Rock and Roll**, spectacle hommage aux années "1955 à 1985", en compagnie de l'inimitable showman **Martin Fontaine**. Celui qui a présenté **Elvis Story**, **Showman** et **Elvis Expérience**, vous convie à une célébration unique et spectaculaire. *Memphis, Blues, Soul, Rock'n'Roll, ELVIS* et bien sur un clin d'oeil aux **BARONETS!** Le tout accompagné de son groupe comprenant quatre excellents musiciens. Un feu roulant de hits vous donnant l'envie irrésistible de chanter et de danser tout en profitant de notre piste de danse. Ce spectacle présenté en français et en anglais vous replongera directement dans ces belles années. Retour vers votre localité. D

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

149\$

1 jour
1 repas

PRIX PAR PERSONNE INCLUANT

Transport en autocar de luxe • 1 repas • Activités au programme • Service d'un guide-accompagnateur

Ce prix comprend toutes les taxes.



GISÈLE LALIBERTÉ & JOCELYNE JODOIN

450 791-0304 450 791-0105

André et Karl | 1 877 519-1488

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Renouvellement des cartes de membres :
mois de septembre

Bienvenue aux nouveaux membres.

Voyage - La route du rock and roll :
Réservez tôt. Il y a une grande demande et les places sont limitées.

Début de la deuxième saison du bingo :
jeudi le 13 octobre à l' OTJ.

Bienvenue à tous.

Merci beaucoup de votre collaboration.

Gisèle Laliberté



ANNIVERSAIRES MOIS D'OCTOBRE



M. Réal Laflamme	04
M. Fernand Laferrière	07
Mme Lise Beausoleil	08
Mme Rita Daigle	11
M. Daniel Gagnon.....	12
Mme Nicole Paquette.....	14
Mme Lucie Laferrière.....	15
Mme Agathe Degrandpré.....	15
Mme Marie-Claire Petit	21



Réjean Rajotte
Président des loisirs et conseiller #3

UN NOUVEAU CHALET DES LOISIRS POUR 2017

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Dans le Bagotier du mois d'août, vous avez sûrement lu l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre plus de 243 809\$ pour le projet « Ensemble, on s'active! ». Ce projet vise à construire un centre récréatif en remplacement de notre OTJ situé au 425, 6^e avenue.

Vous serez d'avis que l'actuelle bâtisse est en fin de vie mais que les demandes et les besoins en loisirs sont grandissants.

- Considérant que l'OTJ actuelle ne répond plus aux besoins et est non fonctionnelle à plusieurs niveaux;
- Considérant l'augmentation de la population dans notre milieu;
- Considérant les besoins d'accessibilité pour des loisirs en journée et en soirée.

QUEL BEAU BONHEUR de pouvoir compter sur une nouvelle infrastructure qui aura notamment une plus grande capacité d'accueil que la salle actuelle, une cuisine fonctionnelle, du rangement afin de recueillir tout le matériel loisir entreposé un peu partout. Il y aura également des toilettes intérieures (petits vestiaires) et extérieures pour ceux qui utiliseront les infrastructures sportives sur le site.

Avec ce chalet des loisirs, les citoyens et citoyennes pourront compter sur la municipalité et leurs organismes reconnus pour mettre en place des services et des loisirs de qualité dans un environnement sécuritaire et adéquat. Prochainement, la Municipalité et le Comité des loisirs vous inviteront à une séance d'informations et de présentations de ce chalet prévu pour le printemps 2017. **SURVEILLEZ LA DATE ET LE LIEU DE LA RENCONTRE DANS LES PROCHAINS BAGOTIER.**





FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

SAMEDI le 1^{er} octobre 2016

Sainte-Hélène-de-Bagot (Site du Presbytère) - 10 h à 14 h

Plusieurs exposants vous attendent afin de vous parler, vous présenter et vous faire déguster leurs produits. Apportez de l'argent, vous ne pourrez pas résister! Profitez de la présence de Recyclage LRA pour vous débarrasser de vos équipements électroniques et électriques.

- Venez déguster une succulente soupe aux pois en vente au kiosque loisir.
- Venez encourager les élèves de l'école Plein-Soleil en apportant vos **cannettes vides**;
- **Échangez des vêtements usagés** sur place. Pour participer, apporter vos vêtements usagés en bon état.
- Apportez vos livres usagés à la bibliothèque d'ici le **29 septembre**. Procurez-vous de nouveaux livres lors de la Foire.
- Prix de présence
- Maquillage pour enfant
- Jeux gonflables et ambiance festive



Deux randonnées en vélo

Le départ de la première randonnée aura lieu à 11 h pour les familles. La boucle d'environ 3 km s'adresse à tous. Départ au site de la FOIRE.

Le départ de la deuxième randonnée aura lieu à 12 h 30. M. Harold Fillion, professeur d'éducation physique à l'école Plein-Soleil vous propose une boucle de près de 25 km. Un défi ou une simple ballade? La randonnée non compétitive s'adresse aux adultes surtout. Départ au site de la FOIRE.



UNE BELLE HISTOIRE DE SOCCER RASSEMBLEUSE!

Il était une fois, un petit village appelé Sainte-Hélène-de-Bagot. Bien qu'un peu loin des centres urbains, le service des loisirs tenait à faire vivre à la population toutes sortes d'activités. Voyant que le soccer était apprécié par plusieurs enfants, il devenait important de s'interroger sur l'avenir de ce sport dans le village. C'est alors, que les loisirs décidèrent de s'intéresser à la Ligue Montérégienne. Voyant qu'elle pouvait permettre aux enfants de vivre de belles aventures, plusieurs discussions et lettres de motivations furent adressées à la ligue. Enfin, cette dernière accepta notre intégration.

Le défi ne faisait que commencer. En effet, il était très facile de recruter des athlètes mais beaucoup moins des entraîneurs. Aucune montagne n'est insurmontable alors sept entraîneurs furent trouvés, six arbitres formés et trois terrains aménagés selon les normes et au-delà.

Après une seule saison, les athlètes, les parents, les entraîneurs et les arbitres ont su s'impliquer et en inspirer plusieurs autour d'eux de telle sorte que pour la prochaine saison, nous aurons une grande équipe d'entraîneurs, plus de participants et d'arbitres et nous aurons même une session de soccer intérieur. Quelle belle histoire rassembleuse!



Équipe Moustiques 2016 : Récipiendaire du trophée de l'équipe de l'année pour leur détermination et leur excellent esprit sportif.

Les loisirs EN MOUVEMENT



CAMP DE JOUR 2016 - SENS DESSUS DESSOUS!

Le camp de jour 2016 a accueilli tout près de 110 enfants. Un record sans aucun doute! Une édition impeccable! Même ceux qui pouvaient rester à la maison se sont pointés le bout du nez. Merci à Coccinelle, Nutella, Poutine, Minnie, Candy, Tournesol, Gazelle et Frisbee pour leur bénévolat incroyable en tant qu'aides animateurs. Sans vous, le camp n'aurait pu si bien fonctionner. Bravo à l'énergique Réglisse, coordonnatrice du camp et son équipe d'animateurs fous et créatifs : Tornade, Stroumpfette, Pirouette, Slush, Kit-Kat, Oasis et Chocolatine. Défi relevé haut la main. Zig-Zag applaudit sa grande équipe 2016!

La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay et le Marché Bonichoix sont deux partenaires qui ont permis de mettre en place une programmation solide et de qualité. MERCI 110 fois!



LE BAL DE L'HORREUR

samedi
29 octobre
2016
20h00

Jusqu'à ce que vous
soyez morts de fatigue !

CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

5\$ pré-vente | 8\$ à la porte

Billets en vente auprès des membres du Comité des loisirs et au bureau municipal sur les heures d'ouverture

Pour plus de détails, contacter Jézabelle Legendre au 450 791-2455 poste 231

Les enfants auront leur cueillette de bonbons...

C'est au tour des adultes de s'amuser !

Une soirée costumée à l'occasion de l'Halloween !
Venez danser et passer un bon moment,
en bonne compagnie.



- Prix de présence en soirée
- Brevages alcoolisés vendus sur place

Musique
Avec DJ sur place



Affiche créée par:
Graphiste Et+
450.791.2785

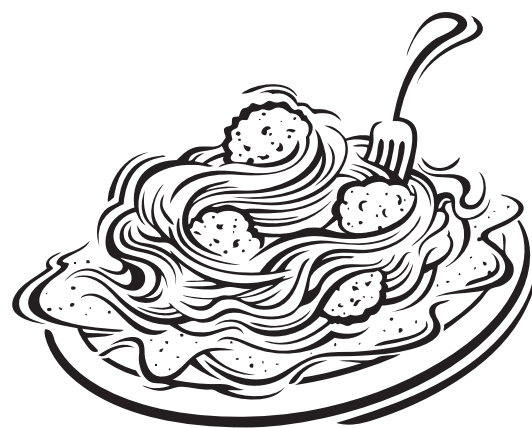


31 octobre... Prenez garde!

En plus du bal de l'horreur (voir autre publicité), la fête de l'Halloween sera soulignée par une délicieuse collecte de bonbons aux portes.

En termes clairs, lundi le 31 octobre entre 16 h et 19 h prenez garde à ceux qui cogneront à votre porte. On ne sait jamais qui se cache derrière les beaux costumes! Sachez que le Comité des loisirs n'est pas responsable des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires!

Le site du Presbytère sera animé!



SOUPER SPAGHETTI

Au profit de l'église
de la Paroisse Ste-Hélène

Samedi 22 octobre à 17 h 30

Au centre communautaire
(421 4^e avenue)

Vin en vente sur place.

Billets en vente au bureau paroissiale
ainsi qu'auprès des marguilliers.

15\$ / Adultes

6\$ / 6 à 12 ans

Gratuit pour les moins de 5 ans.

On vous y attend en grand nombre

HALTE-GARDERIE ET CUISINES COLLECTIVES : UNE RECETTE GAGNANTE!

Les organisateurs des cuisines collectives offrent gratuitement un service d'halte-garderie aux participant(e) durant toute la durée de la cuisine collective. C'est une technicienne en service de garde qui s'occupera des enfants et ce, au même endroit que la cuisine soit au centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot. (421, 4^e avenue).

Les prochaines cuisines collectives auront lieu les 13 octobre et 10 novembre. Vous devez obligatoirement vous inscrire et vous pouvez le faire dès maintenant en communiquant avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231).



LA MRC DES MASKOUTAINS DISPOSE DE 76 000 \$ POUR 2016-2017

La MRC des Maskoutains s'est vue octroyer la somme de 76 000 \$ pour l'année 2016-2017 dans le cadre du programme RénoRégion, à la suite d'une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec.

Le programme RénoRégion apporte un soutien financier aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures que présente leur résidence.

L'aide financière offerte sous forme de subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles sans toutefois dépasser une somme maximale de 12 000 \$ par bénéficiaire. Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur uniformisée, excluant le terrain, est évaluée à 100 000 \$ ou moins.

Pour être admissibles à un taux d'aide de 95 %, les propriétaires-occupants doivent respecter certains critères dont l'un concerne le revenu annuel du ménage. Basé sur la déclaration de revenus fédérale de 2015, celui-ci ne doit pas excéder :

- 27 000 \$ pour un ménage d'une personne ou un couple;
- 32 000 \$ pour un ménage de deux à trois personnes;
- 37 000 \$ pour un ménage de quatre à cinq personnes
- 48 000 \$ pour un ménage de six personnes et plus.

Pour soumettre une demande

Les citoyens intéressés sont invités à s'adresser à la MRC des Maskoutains pour obtenir le formulaire d'inscription et des informations sur les critères d'admissibilité et les travaux reconnus aux fins du programme.

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la SHQ, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.

Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Émilie Petitclerc de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3159 afin de laisser vos coordonnées et notre représentant vous contactera afin de valider votre admissibilité et celle des travaux à effectuer.

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2016

2016 : Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transports du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

2017 : Le calendrier des vidanges 2017 sera déterminé suite à la période de vidange de 2016. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

MUNICIPALITÉ	2016		2017	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Sainte-Hélène-de-Bagot Du 23 au 28 septembre 2016	Rang St-Augustin	39	Rang Ste-Hélène	25
	Chemin Brouillard	8	Principale	0
	Rue Lachapelle	7	4 ^e Avenue	12
	Rue Gilles	2	3 ^e Rang	32
	Rue Edgar	2	Ch. Courtemanche	1
	Rue Brigitte	1	2 ^e Rang	88
	Rue Nathalie	2		
	Rue Lamontagne	15		
	4 ^e Rang	8		
	Rue Bélanger	55		
	Chemin Richard	5		
	5 ^e Avenue	1		
	1 ^{re} Avenue	3		
TOTAL :		148		158



RAPPEL

ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? NOUS AVONS DES RÉPONSES (SUITE)!

Un certain nombre de questions sont fréquemment posées par les citoyens concernés par le Programme régional de vidange des installations septiques. Nous les avons répertoriées et intégrées dans le présent document.

Q Pourquoi établir la fréquence de vidange aux deux ans et non pas aux trois ou quatre ans?

R Le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées impose une fréquence de collecte aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières. La mise en application et le respect de ce règlement sont la responsabilité des municipalités et à moins d'une modification des lois et règlements provinciaux, nous devons respecter cette fréquence.

De plus, le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles adopté par les MRC d'Acton et des Maskoutains et entériné par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs prévoit spécifiquement que la Régie doit mettre en place un programme régionalisé de vidange des installations septiques. Par la mise en oeuvre du présent programme, la Régie rencontre ses obligations en ce sens.

Q Que faire si mon installation septique nécessite plus d'une vidange aux deux ans?

R La Régie doit assurer une vidange de chaque installation septique visée, une fois à tous les deux ans (aux quatre ans pour les résidences saisonnières), selon le calendrier de collecte qu'elle aura établi, conformément aux exigences de la loi. Toute vidange supplémentaire relèvera de la responsabilité du propriétaire qui pourra contacter la Régie ou un entrepreneur de son choix pour faire effectuer la vidange en assumant les coûts requis pour celle-ci.

Pour toute question, n'hésitez pas à rejoindre nos collaborateurs de la Régie.

Tél. : 450 774-2350 • Courriel : regie@maskatel.net

Q Où seront traitées les boues ainsi récupérées?

R Les boues recueillies seront transportées dans un site de valorisation dûment autorisé et reconnu par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les boues y seront traitées et les matières fertilisantes générées par le traitement, notamment sous forme de compost, seront réutilisées sous cette forme.

Q Je possède un système de traitement assorti d'une pompe (Bionest)?

R Il est primordial d'en informer rapidement la Régie afin que, dans ce cas, une mention soit inscrite à votre dossier suite à la réception de votre formulaire d'information. De plus, lorsque la Régie vous confirmera les dates de vidange, **vous devrez nous contacter pour confirmer plus précisément le moment de la vidange** afin que la pompe soit mise hors tension, évitant ainsi les risques d'endommager cet équipement et surtout les frais supplémentaires occasionnés par un déplacement inutile de l'entrepreneur qui ne pourrait effectuer la vidange advenant le cas où la pompe ne serait pas arrêtée.

Q J'ai surélevé mon terrain et les couvercles sont enfouis sous plusieurs pieds de terre?

R Des cheminées peuvent être aménagées sur les ouvertures, facilitant ainsi la tâche de dégagement des couvercles à chaque vidange. Lors du passage de l'entrepreneur pour effectuer la vidange de l'installation, le terrain doit tout de même avoir été préparé selon les spécifications présentées à la page précédente.

Besoin de transport ?

À tout âge, on peut avoir besoin de transport pour les études postsecondaires, les loisirs, le magasinage, aller visiter la famille ou tout autre motif...

La MRC des Maskoutains offre le transport collectif régional. Ce service est offert à la population par les places disponibles dans les véhicules de transport adapté sur l'ensemble du territoire. En partenariat avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, le transport collectif utilise également des places disponibles en transport scolaire, pour votre municipalité.

Qui peut utiliser le transport collectif?

Toute personne résidant sur le territoire de la MRC des Maskoutains qui a besoin de se déplacer et qui n'est pas admissible au transport adapté peut utiliser le transport collectif régional. Il faut cependant avoir rempli un formulaire d'inscription pour utiliser le service. Le traitement du dossier par la MRC des Maskoutains est gratuit.

Fonctionnement :

Le transport collectif fonctionne par des points d'embarquement et de débarquement appelés « points de chute » ou chemin faisant si le véhicule passe près de votre domicile.

Le service offre une desserte de base garantie du lundi au vendredi, avec un aller le matin et un retour en après-midi. D'autres possibilités peuvent s'offrir à vous en demi-journée du lundi au vendredi, ainsi que le samedi et le dimanche, lorsque l'achalandage le permet.

Le coût d'utilisation est applicable selon la zone de desserte et varie entre 3,50 \$ et 4,50 \$.

Passé écolo :

La MRC est partenaire de la Passe écolo. Ce projet permet aux étudiants inscrits aux programmes réguliers du Cégep de Saint-Hyacinthe d'utiliser sans frais ce service dans le cadre de leurs études.



Téléphone : 450 774-3173

Courriel : collectif@mrcmaskoutains.qc.ca Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 6 septembre 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : madame Lise Laferrière, conseillère #1
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
monsieur André Lévesque, conseiller #4
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
madame Hélène Dufault, conseillère #6

EST ABSENT : monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 211-09-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

EN Y AJOUTANT :

- 7.9 Avis de motion – règlement d'emprunt pour agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue principale
- 7.10 Vente de l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue
- 8.5 Contrat – lavage des vitres extérieures de l'immeuble situé au, 421, 4^e Avenue
- 11.4 Agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue principale - tests de sol

Point annulé :

- 8.3 Asphalte allée piétonnière - parc plante

3. CONSULTATION PUBLIQUE

DÉROGATION MINEURE SUR LOT 1 957 025 SITUÉ AU 456, 3^e RANG

Conformément à l'avis public du 11 août 2016, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4. CONSULTATION PUBLIQUE

DÉROGATION MINEURE SUR LOT 1 956 645 SITUÉ AU 295, 5^e AVENUE

Conformément à l'avis public du 11 août 2016, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 212-09-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 août 2016.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADMINISTRATION ET FINANCES

7.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 213-09-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 26 août 2016 :

- Comptes pour approbation :	17 829,20\$
- Salaires :	36 396,66\$
- Comptes à payer :	31 828,15\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 26 août 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

7.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

Schéma d'aménagement en attente du retour de Québec.

7.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 480-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Résolution numéro 214-09-2016

Considérant le projet de loi numéro 83, loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, adopté et sanctionné le 10 juin 2016 par l'Assemblée Nationale du Québec;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 9 août 2016;

Considérant l'avis public annonçant la séance ordinaire pour l'adoption du règlement 480-2016 - règlement remplaçant le règlement 458-2013, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Considérant que certains textes sont trop long et que le contrat du journal Le Bagotier est de 32 pages, nous vous prions de vous référer à notre site internet pour le procès-verbal intégral au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet : Séance du conseil / Procès-verbaux / 2016.

7.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 481-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Résolution numéro 215-09-2016

Considérant le projet de loi numéro 83, loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, adopté et sanctionné le 10 juin 2016 par l'Assemblée Nationale du Québec;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 9 août 2016;

Considérant l'avis public annonçant la séance ordinaire pour l'adoption du règlement 481-2016 - règlement remplaçant le règlement 438-2012, relatif au code d'éthique et de déontologie des employés;

Considérant l'avis de consultation envoyé à tous les employés de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Considérant que certains textes sont trop long et que le contrat du journal Le Bagotier est de 32 pages, nous vous prions de vous référer à notre site internet pour le procès-verbal intégral au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet : Séance du conseil / Procès-verbaux / 2016.

7.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 482-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Hélène Dufault donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un

règlement remplaçant le règlement décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Dispense de lecture est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

7.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 479-2016, RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DES LOISIRS

Résolution numéro 216-09-2016

Règlement 479-2016 décrétant une dépense de 682 165\$ et un emprunt de 438 356\$ pour la construction d'un chalet des loisirs.

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à construire un nouveau chalet des loisirs au 425, 6^e Avenue selon les plans et devis préparés par la firme Justin Viens architecture, portant les numéros 2016-519, en date du 20 juin 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C ».

Annexe A : coût net du projet sans architecte et ingénierie : 635 026\$

Annexe B : coût net de l'architecte : 22 310\$

Annexe C : coût net de l'ingénierie : 24 830\$

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 682 165\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 438 356\$ sur une période de 25 ans et à affecter la subvention de 243 810\$ provenant du Ministère délégué au Loisir et au Sport.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Considérant que certains textes sont trop long et que le contrat du journal Le Bagotier est de 32 pages, nous vous prions de vous référer à notre site internet pour le procès-verbal intégral au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet : Séance du conseil / Procès-verbaux / 2016.

7.7 RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE – NON-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE MODULÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB@

Résolution numéro 217-09-2016

Considérant que la Municipalité est affiliée à Réseau Biblio Montérégie pour son service de bibliothèque municipale;

Considérant que cette affiliation comprend une partie informatique « convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée simb@ »;

Considérant que la durée de cette convention est de trois (3) ans et prend fin le 31 décembre 2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de ne pas renouveler l'entente en lien avec la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ avec Réseau Biblio de la Montérégie.

7.8 RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE – NON-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Résolution numéro 218-09-2016

Considérant la convention entre la Municipalité et Réseau Biblio;

Considérant que la durée de cette convention est d'un (1) an et prend fin le 31 décembre 2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de ne pas renouveler la convention avec Réseau Biblio de la Montérégie.

7.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Lise Laferrière donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement en lien avec un règlement d'emprunt pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue Principale, afin d'y aménager Le bureau municipal et une salle de conseil.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

7.10 VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 425, 6^e AVENUE

Résolution numéro 219-09-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de vendre au plus offrant l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue par le biais du journal municipal.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - DEMANDE DE RENCONTRE OFFICIELLE

Résolution numéro 220-09-2016

Considérant les changements survenus au sein du Ministère des Transports, Mobilité Durable et Électrification des Transports (MTMDET) (anciennement Ministère des Transports du Québec (MTQ));

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de demander une rencontre officielle entre la Municipalité (maire, direction générale et direction des travaux publics) et la nouvelle direction du MTMDET, division Montérégie.

8.2 RESURFAÇAGE DE LA 1^{re} AVENUE ET DU 2^e RANG - PAIEMENT DE FACTURE

Point reporté.

8.3 ASPHALTE ALLÉE PIÉTONNIÈRE - PARC PLANTE

Point annulé

8.4 CAISSONS POUR MEMBRANES – USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 221-09-2016

Considérant qu'il y a deux équipements de membranes de (40) quarante membranes chacune pour un total de quatre-vingts (80) membranes;

Considérant que seulement quarante (40) membranes sont nécessaires pour le membranaire;

Considérant que les membranes remplaçantes doivent être entreposées;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter les quarante (40) caissons pour les membranes à la compagnie Puribec Technologie au coût de 7 427,14\$ avant taxes.

8.5 CONTRAT - LAVAGE DES VITRES EXTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4^e AVENUE

Résolution numéro 222-09-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de donner à contrat le lavage des vitres extérieures de l'immeuble situé au 421, 4^e Avenue (Centre communautaire) à la compagnie Conciergerie Eurêka au coût de 105,00\$ avant taxes pour un minimum de trois lavages annuellement.



9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - NOMINATIONS

Résolution numéro 223-09-2016

Considérant que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique.

Considérant que le Conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de nommer les intervenants principaux à certains postes clés :

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

LISTE DES MEMBRES DE L'OMSC

Fonction en situation d'urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire (substitut)	Yves Petit Réjean Rajotte	Maire Maire suppléant
Coordonnateur municipal de sécurité civile (substitut)	Yves Petit Réjean Rajotte	Maire Maire suppléant
Coordonnateur de site désigné :		
pour le volet incendie (substitut)	David Lebel Éric Fredette	Directeur du service incendie Directeur adjoint du service
pour le volet sécurité publique	Gilles Dubé	Directeur du service de police
pour le volet travaux publics (substitut)	Bertrand Lapierre Marc Durocher	Directeur des travaux publics Opérateur en traitement de l'eau et journalier aux travaux publics
Administration (substitut)	Véronique Piché Sylvie Vanasse	Directrice générale Directrice générale adjointe
Communication (substitut)	Yves Petit Réjean Rajotte	Maire Maire suppléant
Sécurité des personnes (substitut)	Sûreté du Québec Réjean Rajotte Stéphan Hébert Michel Brouillard	Maire suppléant et Conseiller #3 Conseiller #2 Conseiller #5
Sécurité incendie (substitut)	David Lebel Éric Fredette	Directeur du service incendie Directeur adjoint du service
Services aux sinistrés (substitut)	Lise Laferrière Hélène Dufault	Conseillère #1 Conseillère #6
Services techniques (substitut)	Bertrand Lapierre Marc Durocher	Directeur des travaux publics Opérateur en traitement de l'eau et journalier aux travaux publics
Transports (substitut)	Bertrand Lapierre Marc Durocher	Directeur des travaux publics Opérateur en traitement de l'eau et journalier aux travaux publics

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité dont la résolution 138-06-2015.

Cette résolution ne remplace pas les résolutions 48-02-2014 et 49-02-2014.

De plus, une rencontre sera prévue avec tous les intervenants afin de bien expliquer les rôles de chacun, de bien maîtriser l'information et d'effectuer deux simulations.

9.2 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU SERVICE INCENDIE À LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE - CONTINUITÉ

Résolution numéro 224-09-2016

Considérant la rencontre du 17 août 2016 avec la Ville de Saint-Hyacinthe en lien avec la délégation de compétence en matière de sécurité incendie;

Considérant les documentations datées du 26 juillet 2016, 29 juillet 2016 et 9 août 2016;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter tout ce qui a été présenté comme documentation et de poursuivre le processus de la délégation de compétence du service incendie par la Ville de Saint-Hyacinthe.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie des déchets.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 DÉROGATION MINEURE - LOT 1 957 025 SITUÉ AU 456, 3^e RANG

Résolution numéro 225-09-2016

Considérant une demande de dérogation mineure:

- lot 1 957 025
- immeuble situé au 456, 3^e Rang
- demandeur : Madame Anne-Marie Caya

Objet : La demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type dôme recouvert de matière plastique pour un usage agricole non relié à une exploitation agricole, sur le lot 1 957 025 au 456 3^e rang.

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type dôme recouvert de matière plastique aux mêmes conditions que celles énumérées à l'article 14.2.3 g) i, ii, iv en enlevant les mots par exploitation agricole, v, sur le lot 1 957 025 du cadastre du Québec.

**11.2 DÉROGATION MINEURE -
LOT 1 956 645 SITUÉ AU 295, 5^e AVENUE****Résolution numéro 226-09-2016**

Considérant une demande de dérogation mineure:

- lot 1 956 645
- immeuble situé au 295, 5^e Avenue
- demandeurs : Madame Josée Paris
Monsieur Sylvain Duperron

Objet : Rendre conforme au règlement municipal de zonage actuel la marge avant de la maison à 6.82 mètres pour le coin nord-ouest et à 6.63 mètres pour le coin nord-est inférieure à la norme de 8.0 mètres pour la marge avant et d'une marge latérale de 1.29 mètre du côté nord et de 1.43 mètre du côté sud de la maison, sur le lot 1 956 645 au 295, 5^e avenue, tel que décrit au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Monsieur Jean-Yves Tremblay, minute 9 662.

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité accorde une dérogation mineure pour rendre conforme l'implantation de la résidence en réduisant la distance mesurée entre celle-ci et la limite avant de l'emplacement à 6.82 mètres et 6.63 mètres au lieu de 8,00 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage, et de permettre une marge latérale à 1.43 mètre et 1.29 mètre au lieu du 2.0 mètres requis, sur le lot 1 956 645 du cadastre du Québec.

**11.3 FUTUR IMMEUBLE SITUÉ AU
425, 6^e AVENUE - TESTS DE SOL****Résolution numéro 227-09-2016**

Considérant la demande de l'architecte au dossier;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire exécuter les tests de sol par la compagnie Labo Montérégie au coût de 6 250,00\$ avant taxes.

**11.4 AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ
AU 670, RUE PRINCIPALE - TESTS DE SOL****Résolution numéro 228-09-2016**

Considérant le futur agrandissement de l'immeuble au 670, rue Principale;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de faire exécuter les tests de sol par la compagnie Labo Montérégie au coût de 6 250,00\$ avant taxes.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

13. SUJETS DIVERS

Aucun point.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 229-09-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h35.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

RÉCUPÉRATION DE PILES AU BUREAU MUNICIPAL

Vous n'avez qu'à déposer vos piles, en passant au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture.

Les piles acceptées sont : AA, AAA, C, D et 9 volts.

Merci de votre collaboration!



Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286



450 793-2908
info@horizongraphique.com
210, Saint-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

vêtements graphisme objets promo impression grand format

www.horizongraphique.com




**Pour un service IMPECCABLE,
optez pour une fille locale**

3000 Rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe

Judith Racicot **450 778-1112 poste 260**
jraticot@lussierchevrolet.com **Cell.: 450 278-2697**

RBQ 8348-4337-09



PROY inc.
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Sophie Joubert
décoratrice designer



Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS

Télé. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com



DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
www.dfcoffrages.com

Ébénisterie
Sainte-Hélène

Meubles
Salle de bain
Armoires de cuisine
SUR MESURE

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

450 791-2633
432, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Depuis plus de 30 ans !

REMISE À NEUF
d'armoires de cuisine
et de meubles

- RÉPARATION
- DÉCAPAGE
- FINITION

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique

785, rue Principale
Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

R.B.Q. 8102-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 *Bur.* : 450 793-2535

GARAGE
DEBIS
ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ⚡ Anti-rouille ⚡ Redressement de châssis
- ⚡ Pose de pare-brise ⚡ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219




ISRAËL LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER

MARTIN LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER AGRÉE DA

450.230.6667

ROYAL LEPAGE

MULTI-SERVICES • Agence immobilière

Pour vendre ou acheter nous sommes la solution!

EG-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!

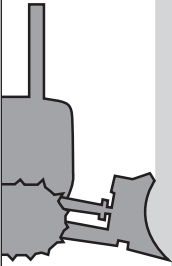
Lise Guillemette
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

Luc Déry
terrassment excavation inc.

- ▾ Pelle
- ▾ Déneigement
- ▾ Rouleau compacteur
- ▾ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste-Hélène
450 **791-2154**



MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde



277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



PARTY
Tente
Réservez tôt!

LOCATION DE TENTE
• Tables • Chaises • Plancher

Guy Laperle
450.278.3394



PASCAL MARTIN
NOTAIRE

450 773-3111

755, Ste-Anne, Saint-Hyacinthe

pascal.martin@notarius.net



Patrick Laperle

Tél.: 450.791.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

RBO 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation
- Terrassement
- Muret
- d'aménagement paysager
- Plantation



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH
DES PETITS AMIS inc.



Élevage quarter horse
Cours: Cavalier 1 à 4
équitation par le jeu
Programme P'tit trot
Forfaits: Fête d'enfant,
événement, CPE et écoles

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club

273, rue Edgar
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2239
Télécopieur: (450) 791-2539

Sarah Leduc
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com

ranchdespetitsamis.com

Relais Roulier
Petit
Truck Stop

Luc Chicoine

450-791-2122

549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto
Relais Roulier
152



RELAYS 152 TRUCK STOP RESTAURANT 24h

Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

Stéphanie Demers
Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2^e rue
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 splash1978@hotmail.com

450-278-3264

SYLVESTRE & ASSOCIÉS
 S.E.N.C.R.L.

Me Maryse Dubé, avocate
 1600, Girouard Ouest, bur. 236
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445
 Montréal: (514) 866-8445
 Télécopieur: (450) 773-2112
 Courriel: etude@jurisylvestre.ca

TRANSPORT
Baron
LAFLEUR



450 791-2128


274, 5^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
 Cell.: 450 278-5322 • Téléc.: 450 791-2702
transportblmf@gmail.com


ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
Député de Johnson

LAFORCE MÉCANIQUE
 450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO  **EN RÉPARATION AUTOMOBILE**
ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<p>MÉCANIQUE GÉNÉRALE <i>(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)</i></p> <p>CHANGEMENT D'HUILE</p> <p>TÉMOIN D'ANOMALIE <i>(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)</i></p> <p>AIR CLIMATISÉ</p>	<p>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</p> <p>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</p> <p>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</p> <p>PETITE SOUDURE (MIG)</p> <p>VOITURES DE COURTOISIE</p>
---	--

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 DANS LE PARC INDUSTRIEL
 TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI**
 7H30 À 17H30



Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir

385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • 450-791-2476

MES AVANTAGES COOP

**Bonne semaine
de la coopération!**

Du 16 au 22 octobre 2016

Nous profitons de cette semaine pour inviter tous les membres à participer à un **CONCOURS** qui se déroulera **du 17 au 22 octobre** dans nos deux centres de services.
Plusieurs prix à gagner !

Également, nous irons rendre visite aux élèves de l'école et nous en profiterons pour leur remettre une surprise.
Au plaisir de vous voir !



M. Normand Choquette, directeur général de la Caisse et son adjointe M^{me} Nathalie Witty, accompagnent M^{me} Jézabelle Legendre, coordonnatrice des Loisirs Sainte-Hélène, ainsi que quelques jeunes qui ont participé au camp de jour.

La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay s'implique auprès du camp de jour des Loisirs Sainte-Hélène

La Caisse a remis un montant de 1 250 \$ dans un volet du camp de jour qui concerne tous les enfants.

Cet appui financier a permis la réalisation d'un spectacle de fin d'année où tous les enfants ont eu leur place ainsi que pour la journée clôturant l'été 2016.

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION